



SciencesPo.

**RESOLUTION ADOPTEE
PAR LA COMMISSION PARITAIRE DU 25 FEVRIER 2013**

La Commission paritaire de l'Institut d'études politiques (IEP) de Paris :

- manifeste son intérêt pour l'organisation d'un débat public entre les candidats préalablement à la désignation du nouveau directeur de l'institut, question relevant de la compétence du conseil de direction ;
- en conséquence de quoi la commission demande au conseil de direction, en application de l'article 5 des statuts de l'Institut, d'inscrire à l'ordre du jour de sa prochaine séance la question de l'organisation d'un tel débat, selon les modalités, notamment de calendrier, qu'il lui appartiendra de fixer.

**Résolution adoptée par la Commission paritaire de l'IEP de Paris le 25 février 2013
par 15 voix et 1 abstention.**